

<http://enseignants.se-uns.org/Rendez-vous-de-carriere-le-mode-d-emploi-est-enfin-paru>



# Rendez-vous de carrière : le mode d'emploi est enfin paru

- Ma carrière - Évaluation des personnels - Gérer mon rendez-vous de carrière -

Date de mise en ligne : lundi 11 septembre 2017

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La réforme de l'évaluation mise en oeuvre à la rentrée 2017 pour les personnels enseignants et d'éducation, ainsi que les psychologues de l'Éducation nationale comprend un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière.

Pour sortir d'une logique infantilisante, inéquitable et inefficace, ces trois rendez-vous de carrière (6e, 8e et 9e échelons) doivent être des moments d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Qui est concerné ?

En 2017-2018, le rendez-vous concerne ceux qui sont éligibles à un « boost » l'année scolaire prochaine 2018-2019. Les collègues concernés donc sont ceux :

- qui ont en 2017-2018 entre 12 et 24 mois d'ancienneté dans l'échelon 6 (donc promus à l'échelon 6 entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017),
- qui ont en 2017-2018 entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans l'échelon 8 (donc promus à l'échelon 8 entre le 1er mars 2016 et 28 février 2017),
- qui ont en 2017-2018 entre 12 et 24 mois d'ancienneté dans l'échelon 9 (donc promus à l'échelon 9 entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017).

Calendrier des rendez-vous de carrière

Au mois de juin, les enseignants sont individuellement informés de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire à venir. Au plus tard un mois avant la date de l'inspection, le calendrier précis du rendez-vous de carrière est communiqué à l'enseignant par l'inspecteur compétent.

Après le rendez-vous, l'enseignant est informé par notification dans l'application SIAE (système d'information d'aide à l'évaluation) et dans sa messagerie professionnelle et I-Prof de la mise à disposition des appréciations des évaluateurs et de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière.

[Téléchargez le calendrier du rendez-vous de carrière](#)

Comment se déroule le rendez-vous de carrière

En fonction du corps d'appartenance et du lieu d'exercice (1er degré, 2nd degré, PsyEN, enseignement supérieur ou détaché), le rendez-vous de carrière s'organise autour d'une inspection en classe ou en situation professionnelle suivie d'un ou deux entretiens professionnels avec l'inspecteur et/ou le supérieur hiérarchique.

[Voir la notice du rendez-vous de carrière](#)

Vous pouvez retrouver dès à présent sur le site du ministère de l'Éducation nationale, le *Guide du rendez-vous de carrière*. Ce guide présente en détails les cinq cadres de compte-rendu du rendez-vous de carrière (annexe 3) ainsi que le *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale* (annexes 6 et 7)

[Télécharger le guide détaillé du rendez-vous de carrière](#)

Un rendez-vous de carrière, ça se prépare

Le Ministère met à disposition des enseignants un « document de référence de l'entretien », document d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière. L'entretien permettra d'échanger sur les différents items contenus dans ce document inséré en annexe du guide de l'évaluation. Pour vous préparer, vous avez la possibilité de le renseigner.

## Rendez-vous de carrière : le mode d'emploi est enfin paru

---

Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez l'envoyer à l'un ou aux deux évaluateurs en amont du rendez-vous de carrière ou le leur remettre lors du ou des entretiens.

[Télécharger le document de référence de l'entretien](#)

Le SE-Unsa accompagnera les collègues pour la préparation de leur entretien. Nous revendiquons que, dans le nouveau dispositif d'évaluation, les enseignants ne soient plus considérés comme des « adultes perpétuels élèves » mais comme des professionnels reconnus experts de leur pratique.